



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240408-CONS-AG-24-051-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 8 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Budget GEMAPI 2024. Affectation des résultats du compte financier unique 2023 du budget GEMAPI.

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 8 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 2 avril 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno
MASSONI Jean-Joseph à LINALE Serge
MILANI Jean-Louis à POZZO DI BORGO Louis
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel à BIAGGINI Jean-Jacques
TIMSIT Christelle à LACAVE Mattea

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Budget GEMAPI 2024. Affectation des résultats du compte financier unique 2023 du budget GEMAPI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le compte financier unique 2023 du Budget GEMAPI, en date du 18 mars 2024 ;

Considérant que la section d'investissement du Budget GEMAPI présente en 2023 un déficit brut de 545 093,10€ ;

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement à hauteur de 546 000€ ;

Considérant que la section de fonctionnement du Budget GEMAPI pour l'exercice 2023 présente un résultat positif de 1 482 097,47 € à affecter ;

Considérant qu'il convient de mettre en réserve 546 000€ des résultats d'exploitation 2023 du Budget GEMAPI à la section d'investissement du Budget Primitif 2024 du Budget GEMAPI ;

Considérant qu'il peut dès lors être affecté en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2023 du Budget GEMAPI à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 pour un montant de 936 097,47 € ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À la majorité)
Contre : MM. Morganti, Zuccarelli, Mme Salge**

- De reporter à la ligne D001 en investissement du Budget Primitif 2024 du Budget de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), 545 093,10€ ;
- D'affecter sur la ligne R1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du Budget Primitif 2024 du Budget de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), 546 000€ ;
- D'affecter à la ligne R002 en fonctionnement du Budget Primitif 2024 du Budget de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), 936 097,47 € ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO